



L'apprentissage interculturel pour élèves et enseignants

Auteurs

AFS Vivre Sans Frontières, association reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère de l'Éducation nationale, œuvre au rapprochement des cultures à travers ses programmes d'échanges internationaux à caractère éducatif et interculturel dans plus de 50 pays.

Le **lycée Gabriel Faure** est un établissement public d'enseignement général, technologique et professionnel, qui prépare à leur vie de citoyen les élèves qui lui sont confiés. Lieu de travail et de vie, ouvert sur le monde extérieur, les formations qui y sont offertes contribuent à l'implication des jeunes dans une démarche citoyenne, en lien constant avec l'enseignement supérieur et le monde professionnel.

L'**Office franco-allemand de la jeunesse** est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande qui a permis depuis 1963 à plus de 8.4 millions de jeunes de France et d'Allemagne de participer à 320 000 programmes d'échanges.

Contexte européen et national

En mars 2015, les ministres de l'Éducation de l'Union européenne ont adopté la **Déclaration de Paris sur « la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination »**. En 2016, le Conseil de l'Europe a adopté son cadre de « Compétences pour une culture démocratique » et en 2018, l'OCDE a décidé d'inclure l'évaluation des compétences interculturelles au test PISA. Enfin, le Conseil de l'Union européenne a adopté le 2 mai 2018 le **nouveau cadre européen des compétences clés**. Sur les huit compétences clés identifiées, quatre rejoignent les compétences interculturelles : compétences multilingues, compétences sociales, personnelles et d'apprentissage, compétences citoyennes et compétences sur l'expression et la sensibilisation culturelle.

Depuis 2013, la France a introduit la compétence « **Prendre en compte la diversité des élèves** » dans le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, s'appliquant à la scolarité obligatoire, du CP à la troisième, intègre en filigrane et de manière transversale l'apprentissage interculturel et devient une "compétence fondamentale" dans la formation du futur citoyen.

Toutes ces démarches prouvent bien une volonté de mieux préparer les élèves à vivre dans des sociétés diverses et à travailler sur des marchés du travail globalisés.

Toutefois, une recherche de la Commission européenne sur la profession enseignante en 2015 a montré que **près de 40% des enseignants demandent une formation sur « l'enseignement dans un cadre multiculturel et multilingue »**, alors que seulement 13% des enseignants reçoivent ce genre de formation au cours de leur formation professionnelle continue.



De plus, **les compétences interculturelles ne sont pas évaluées ni promues dans les enseignements du lycée de manière transversale.**

De nouveaux outils à partager et un accompagnement des enseignants à développer

Nous croyons à la nécessité de mieux former les enseignants sur les compétences interculturelles ainsi que de mieux promouvoir et reconnaître ces compétences pour les élèves. Pour répondre à ces besoins, 9 partenaires européens ont décidé de créer ensemble le projet « Apprentissage interculturel pour élèves et enseignants ».

Une boîte à outils a été créée en ligne : elle regroupe **des projets pluridisciplinaires** organisés par les équipes pédagogiques, des outils transversaux permettant une **meilleure cohésion de groupe et un meilleur climat scolaire**, des outils à **intégrer directement dans les séquences pédagogiques des enseignants par disciplines**, ainsi que des activités **encourageant et accompagnant les expériences de mobilité internationale.**

Les activités d'éducation non-formelle visent à l'acquisition de connaissances, d'attitudes et d'aptitudes interculturelles telles que la non-discrimination, le respect de la diversité et des différences culturelles, la flexibilité et l'adaptabilité, la connaissance et l'estime de soi, la pensée critique, les compétences langagières, l'écoute des autres, l'empathie.

Dans le cadre de la refonte des programmes du baccalauréat 2021, nous souhaitons présenter les recommandations suivantes au Conseil supérieur des programmes :

- renforcer la présence de l'apprentissage interculturel dans les programmes de l'**Education Morale et Civique** en élargissant les thèmes abordés dans cet enseignement, notamment en mettant l'accent sur la formation d'élèves *Citoyens du Monde*
- intégrer l'apprentissage interculturel **dans le socle commun tout au long de la scolarité**, y compris au lycée : mise en place réelle et avérée d'**enseignements pluridisciplinaires**. Le dialogue entre les disciplines doit être posé comme un objectif majeur et l'apprentissage interculturel peut justement permettre de créer des liens entre les programmes.
- **dédier des temps d'échanges non évalués entre les équipes pédagogiques et les élèves** pour développer une meilleure connaissance du monde et favoriser l'interaction entre les élèves dans un climat scolaire bienveillant, avec l'appui d'associations éducatives (heures de vie de classe, d'accompagnement personnalisé, de projet pluridisciplinaire à caractère professionnel etc.)
- **faciliter le départ et le retour de mobilité internationale** en assurant une réintégration des élèves dans leur établissement et en promouvant la mobilité individuelle des élèves (français et étrangers, et notamment issus de milieux modestes), apporter une reconnaissance de ces mobilités en évaluant les compétences interculturelles acquises, grâce notamment à la remise d'attestations de mobilité par les établissements.

Projet *Intercultural Learning for Pupils and Teachers*, financé par Erasmus +

<http://intercultural-learning.eu/fr/>